



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 47310

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les différences entre les taux de TVA appliqués aux ventes et locations de matériels médicaux, remboursés par la sécurité sociale sur la base du tarif interministeriel des prestations sanitaires ou TIPS. En effet, particulièrement dans le titre Ier de ce tarif, les différents produits font l'objet, soit d'une TVA à 5,5 % (cannes anglaises, béquilles...), soit d'une TVA à 20,60 % (toutes les locations comme les lits médicaux, les fauteuils roulants, etc. et plusieurs articles de vente comme les chaises percées, les matériels anti-escarres...). Des évaluations indiquent qu'une harmonisation de ce taux à 5,5 % permettrait à la sécurité sociale de réaliser une économie de l'ordre de 300 MF. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quel stade en est la réflexion sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'article 278 quinquies du code général des impôts ne soumet à la taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit de 5,5 % que les appareillages inscrits aux chapitres 1er et 3 à 8 du titre II et aux titres III et IV du tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS). Les cannes, cannes tripodes et béquilles sont inscrites au titre I du TIPS. Cela étant, l'achat de ces matériels bénéficie du taux réduit de TVA dès lors qu'ils sont parallèlement inscrits au chapitre 8 du titre II du tarif. En revanche, le titre II du TIPS ne prévoit pas d'appliquer le taux réduit à la simple location de ces matériels. Le Gouvernement est très attaché à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Cette volonté s'est notamment concrétisée dans la loi de finances pour 1996 par l'extension du taux réduit de TVA aux ascenseurs et matériels assimilés spécialement conçus pour les personnes handicapées. Toutefois, l'extension du taux réduit à l'ensemble des opérations visées au titre I du TIPS entraînerait un coût important, qui ne peut être envisagé dans le contexte budgétaire actuel.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47310

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 175

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2059